

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU BUDGET ET DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER-DE-MILOT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, Rita Ouellet, directrice générale greffière trésorière de la susdite municipalité,

Conformément à l'article (956 du Code municipal du Québec), le conseil de la Municipalité de Saint-Ludger tiendra une séance extraordinaire le **28 janvier à 20 h**, à la salle du conseil, sise au 739, rue Gaudreault pour l'adoption du budget pour le prochain exercice financier 2026 et le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028.

Lors de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget de l'année 2026, le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 et tout mode de financement d'une dépense prévue au budget

Donné à Saint-Ludger-de-Milot, ce 21 janvier 2026



Rita Ouellet
Directrice générale greffière trésorière